

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Rapport modificatif concernant la construction d'un réseau d'assainissement au quartier Puits Armand à Peypin

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de rapporter la disposition relative à l'imputation budgétaire de l'indemnité due au Département pour la constitution d'une servitude sur un terrain départemental sis à Peypin, telle qu'elle est indiquée dans la délibération n°183 de la Commission Permanente du 2 octobre 2015,
- d'autoriser le versement de cette recette de 24 000 € HT (taxes éventuelles en sus) sur le chapitre 70.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**